

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

### SALLE DU CONSEIL COMMUNAL

Mardi 14 mars 2017 à 20H00

---

**Présidence** : Ufuk Ikitepe, Président

Le Président ouvre la 3<sup>ème</sup> séance du Conseil communal de la législature 2016-2021 et souhaite la bienvenue à la Municipalité, aux membres du Conseil, aux représentants de la presse ainsi qu'au public.

**46 conseillers** répondent présents à l'appel.

Les membres du Conseil communal ci-après se sont valablement excusés :

- Sylvia Widmer
- Daniel Goy
- Roger Müller
- David Gün
- André Mayor
- Carlos Costa
- Raphaël Tatone
- Cédric Althaus

Absent et non-excuse : Monsieur Seljman Ismajli.

Le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal du 6 décembre 2016.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

**Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.**

Le Président passe à la lecture de l'ordre du jour :

#### **1. Communications**

- a) du Bureau,
- b) de la Municipalité, dont :
  - Programme de législature 2016-2021,
  - No 01/17, Préavis No 60/09, Travaux d'infrastructure « Route d'Yverdon – Route de Gréchon »,
  - No 02/17, Préavis No 47/14, Travaux d'infrastructure au lieu-dit « Chemin de l'Hôpital ».

# Conseil communal de Moudon

---

- No 04/17, réponse au postulat de Ronny GHELMINI sur le concept « Urban Training »

## **2. Elections**

- a) Huissier (à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017)
- b) Commission de gestion et des finances (COGEFIN), remplacement d'un membre démissionnaire

## **3. Rapport de la commission des pétitions**

## **4. Rapports des commissions**

- a) Préavis No 01/17, Demande de crédit de CHF 248'400.- pour le chemisage du collecteur de concentration des eaux usées,
- b) Préavis No 02/17, Signature d'un acte constitutif de droit distinct et permanent de superficie sur la parcelle 1328,
- c) Préavis No 03/17, Demande d'un crédit de CHF 1'182'000.- pour la réalisation d'un abri de protection civile sous le Collège du Fey,
- d) Préavis No 04/17, Signature d'un acte constitutif de droit distinct et permanent de superficie sur la parcelle 1399,
- e) Préavis No 05/17, Intention de la Municipalité sur le réaménagement du centre-ville.

## **5. Propositions individuelles.**

Le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

**L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

## **1. Communications**

### **a) du Bureau**

Le Bureau s'est réuni les 13 décembre 2016 et 7 février dernier pour nommer les commissions chargées de rapporter ce soir ainsi que le 12 février pour le dépouillement des votations fédérales.

Le Bureau a siégé juste après les votations du 12 février pour analyser les deux candidatures reçues pour le poste d'huissier. Le bureau vous informe que c'est la candidature de Madame Marita Maiurano qui a été retenue à l'unanimité.

Le Président Ufuk Ikitepe et le conseiller Michaël Voruz se rendront à Payerne le 27 mars prochain pour un cours de formation « Votelec » en vue des élections cantonales du 30 avril 2017.

Les conseillers communaux faisant partie du bureau électoral peuvent déjà agender cette date. Ils recevront une convocation en temps voulu.

## Conseil communal de Moudon

---

Le bureau a reçu différents courriers dont,

- démission du Conseil communal de Madame Marita Maiurano pour le 30 juin 2017.

Il appartiendra donc au groupe Socialiste de proposer une personne pour le Conseil communal ainsi qu'un membre à la commission de naturalisation lors du premier Conseil communal de mon successeur.

- démission du Conseil Communal de Monsieur David Gün.

Le groupe EM devra proposer une personne pour le Conseil Communal ainsi qu'un membre remplaçant pour l'AIMSLE pour notre séance de Conseil du mois de mai.

- démission du Conseil Communal de Monsieur André Mayor

Le groupe Socialiste devra également proposer une personne pour le Conseil Communal du mois de mai.

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de Monsieur Hermann Gubler, papa de notre ancien Syndic Gilbert Gubler, décédé à l'âge de 98 ans. Il a siégé au Conseil communal de 1969 à 1985. Au nom du Conseil Communal de Moudon, le Président adresse ses sincères condoléances à notre ami Gilbert Gubler et à sa famille. Pour lui rendre hommage, le Président invite l'assemblée à se lever pour observer une minute de silence.

### **b) de la Municipalité**

#### **Programme de législature 2016-2021**

Les membres du Conseil ont reçu le programme de législature 2016-2021 et la Syndique Carole Pico en fait un tour d'horizon en relevant que la volonté de la Municipalité est de réaliser trois projets phares, soit :

- les constructions du collège et de la salle de gymnastique
- le réaménagement du centre-ville
- l'aménagement de la place de la Gare

33 objectifs font également partie du contenu de ce programme de législature.

Le programme de législature montre les engagements et les options des travaux de l'Exécutif vis-à-vis du Conseil communal et de la population. Ce programme a été

## Conseil communal de Moudon

---

présenté au personnel communal afin de bien expliqué que toute décision prise par les autorités communales a un impact direct sur leur travail quotidien. Il semble que le personnel communal a bien accepté cette manière de communiquer de la part de la Municipalité.

La Syndique explique que la Municipalité aimerait bien tout entreprendre mais cela est impossible sans quoi le cadre financier exploserait et c'est pourquoi la Municipalité est obligée de prioriser les projets.

Concernant l'aménagement de la place de la Gare, la Syndique Carole Pico relève que le développement de ce projet est lié à plusieurs intervenants des services cantonaux (SDT, SECO etc.) et à une multitude de partenaires (transports fribourgeois, Car postal, CFF etc.) ainsi qu'à des propriétaires privés (Landi et Fonderies). C'est dire combien ce projet est complexe et qu'il demandera du temps pour aboutir.

Des séances de travail ont déjà eu lieu et la Municipalité reviendra lors d'un prochain Conseil pour communiquer plus exactement la situation et l'évolution de ce projet.

La Syndique relève encore que la Municipalité se réjouit de vivre cette législature et de défendre ces projets avec le soutien de son Conseil.

Ufuk Ikitepe, Président du Conseil, ouvre la discussion sur ce programme de législature.

Monsieur Nicolas Martin félicite la Municipalité pour l'élaboration de ce programme de législature. Toutefois, il est surpris que ce programme ait été présenté au personnel communal et à la presse avant le Conseil communal soit dans la matinée du vendredi 7 mars.

La Syndique informe que la Municipalité s'est préoccupée pour que le Conseil soit informé avant tout le monde. Ce document a été envoyé par courrier afin que les conseillers le reçoivent le vendredi et un courriel au Président du Conseil a été également envoyé à 7h30 le vendredi matin.

Monsieur Charles Charvet regrette également que ce programme ait été débattu par la presse et le personnel communal avant le Conseil communal.

Concernant deux des projets phares, soit le réaménagement du centre-ville et l'interface de la Gare, dans le plan des investissements, coûtent 6 millions sur les 15 millions qui sont prévus pour les 5 prochaines années soit 40% des investissements. Alors s'il n'y a pas de contestation possible à sécuriser la sortie des écoles et à fluidifier le trafic le long des écoles, pour le reste Monsieur Charvet reste un peu sceptique et il faudra bien réfléchir, autant du côté de la Municipalité que du Conseil communal, avant d'accepter ces réaménagements qui coûtent très chers et ne sont pas créateurs d'emplois.

La Syndique Carole Pico estime que le projet du réaménagement du centre-ville est important car il contribue à l'image de notre ville et la Municipalité s'occupe vraiment de son tissu économique, de développer ses entreprises, de créer des emplois entre autres. Les infrastructures ont aussi une influence sur la création d'entreprises et la venue d'entreprises sur Moudon.

## Conseil communal de Moudon

---

Le Municipal Olivier Barraud rappelle que le programme de législature est la volonté de l'Exécutif communal et le Conseil sera appelé à voter ces différents préavis qui seront présentés. Finalement, quand les éléments seront présentés par rapport au réaménagement du centre-ville et du réaménagement de la Gare, la Municipalité défendra ces projets, avec la condition que cela soit un bienfait pour Moudon qui a besoin de bouger et de se moderniser durant ces 5 prochaines années. Le Conseil sera libre à ce moment-là de débattre de l'ensemble du sujet et prendra ses responsabilités et les décisions en fonctions des projets qui seront présentés par la Municipalité.

Ces projets qui sont amenés sont évidemment lourds au niveau financier et la Municipalité viendra aussi avec des propositions de financement et le Conseil aura la possibilité de trancher et, au final, aura le dernier mot.

La volonté de la Municipalité, à travers ce programme de législature, est d'améliorer son image et faire de Moudon une ville attrayante.

Monsieur Charles Charvet :

- souhaite savoir ce qu'on entend par " réhabilitation de la zone industrielle des fonderies ".
- Il est prévu dans le plan d'investissement l'achat de la Châtelaine. La Municipalité a-t-elle une idée de ce qu'elle veut en faire ?
- Concernant le PGA qui a été « presque » voté dont on entend parler depuis très longtemps va enfin aboutir et dans quel délai ? Et le PGA voté dans ce Conseil doit-il être complètement revu ?
- Une somme est prévue pour l'Office du tourisme pour 2019 et il voudrait savoir s'il y a une idée derrière ce montant ?

La Syndique Carole Pico répond, concernant les Fonderies, que Von Roll, propriétaire du site, a préparé un beau projet d'affectation de zone industrielle A en zone industrielle B. C'est-à-dire qu'on passe de l'industrie lourde à de l'artisanat, à des petites entreprises et à de l'habitat. La Municipalité est en pleine étude avec ce dossier et des séances ont lieu actuellement avec Von Roll, le Canton et la commune. Madame la Syndique ne peut pas en dire davantage pour le moment mais le Conseil sera informé en temps voulu lorsqu'un projet sera abouti.

Le Municipal Lucas Contomanolis répond, concernant la Châtelaine, que la commune pense acquérir ce bâtiment puisqu'il est construit sur un droit distinct et permanent. Le terrain appartient donc à la commune et cette dernière a un droit de préemption sur ce bâtiment. Comme la vente du bâtiment n'a pas encore débuté, il est trop tôt pour savoir ce que la Municipalité veut faire mais elle a plusieurs idées. Le Conseil sera informé avant toute décision.

Le Municipal Jean-Philippe Steck, concernant le PGA, informe que la procédure est en cours donc la décision n'est actuellement pas entre les mains de la Municipalité. Le PGA sera représenté dans les grandes lignes tel que voté par le Conseil mais il est conditionné à l'approbation du groupement directeur cantonal et de la révision de la LATC. Cette loi

## Conseil communal de Moudon

---

devra être encore débattue et votée au Grand Conseil vaudois puis approuvée par la Confédération avant que la Municipalité puisse présenter à nouveau le PGA pour approbation. La Municipalité se garde la possibilité de faire quelques retouches dans le PGA qui pourraient être nécessaires au vu des contre-projets à venir mais le sens même du PGA ne sera pas modifié.

Le Municipal Olivier Duvoisin répond qu'en ce qui concerne le plan d'investissements pour 2019, un montant a été mis cette année-là dans le but de régionaliser un peu cet Office du tourisme pour ne pas se confiner seulement à Moudon et pour le développement d'équipements touristiques tels que bornes touristiques entre autres.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

### **Communication No 01/17 : Préavis 60/09 Travaux d'infrastructure « Route d'Yverdon – Route de Gréchon »**

La communication est lue par Michèle Pidoux, Municipale.

La dépense finale est de CHF 1'222'003.60 alors que le montant du préavis était de CHF 1'217'000.-, soit un dépassement de CHF 5'003.60.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de la communication.

La communication No 01/17 est acceptée à l'unanimité

### **Communication No 02/17 : Préavis No 47/14 Travaux d'infrastructure au lieu-dit « Chemin de l'Hôpital »**

La communication est lue par Michèle Pidoux, Municipale.

La dépense finale est de CHF 396'667.20 alors que le montant du préavis était de CHF 348'500.-, soit une différence de CHF 48'167'20.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de la communication.

La communication No 02/17 est acceptée à l'unanimité

### **Communication No 04/17 : Réponse au postulat de Ronny GHELMINI sur le concept « Urban Training »**

La communication est lue par le Municipal Olivier Duvoisin.

## Conseil communal de Moudon

---

La Municipalité, dans le cadre de sa politique visant la promotion de l'activité physique pour le bien-être et la santé de ses citoyens, a décidé de répondre favorablement au postulat à l'instar de ce qui est pratiqué dans plus de 40 communes romandes.

Une activité gratuite sera proposée aux habitants de Moudon par l'intermédiaire de l'association Urban Training, laquelle a créé un concept « clé en main ».

Les cours, sous la conduite d'un coach sportif, seront organisés de mai à juillet 2017, à raison d'une leçon hebdomadaire, ceci à titre d'essai et pour un total de dix séances de 60 minutes. Chaque cours pourra accueillir 25 participants et l'inscription se fera en ligne sur le site [www.urban-training.ch](http://www.urban-training.ch) au plus tôt une semaine avant la leçon.

Cette nouvelle offre sportive fera l'objet d'une communication auprès des habitants de la commune.

Le financement de cette action s'élève à CHF 1'660.- sera assuré directement par le budget de fonctionnement 2017.

Le Président ouvre la discussion.

Monsieur André Zimmermann souhaite qu'un compte-rendu soit présenté au Conseil après cet essai.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de la communication.

La communication No 04/17 est acceptée par 42 voix, 1 avis contraire et 3 abstentions

### **Communications orales**

Michèle Pidoux, Municipale, donne lecture des communications ci-après :

#### **Désaffectation du cimetière**

Comme annoncé, la désaffectation du cimetière se fera ce printemps. Comme la parcelle libérée n'est pas soumise à une utilisation intensive telles les places de jeux ou de football par exemple, La Municipalité a décidé de favoriser la mise en place d'une prairie fleurie extensive. L'intérêt d'une telle option est de permettre aux végétaux d'accomplir leur cycle naturel (germination, croissance végétale, floraison), ce qui encourage la biodiversité mais modifie également le type d'entretien. La tonte hebdomadaire sera ainsi remplacée par un entretien plus espacé et surtout plus tardif. L'apport d'engrais et pesticide est prohibé sur ces zones. Il faut également savoir que jusqu'à ce que l'espace évolue en prairie « jolie » fleurie, il faut parfois plusieurs cycles. Si l'aspect de telle zone paraît parfois mal entretenu, elle sert de refuge à maintes espèces végétales et à quantité d'insectes bien de chez nous qui ne se plaisent guère sur un gazon anglais !

### **Mise au marché public du contrat de ramassage des ordures ménagères**

La Commune de Moudon a confié depuis de nombreuses années et à satisfaction le ramassage des ordures ménagères et du papier à l'entreprise Faucherre qui a cédé cette activité à Transvoirie, dont le siège est à Orbe, gardant les transports.

Ces prestations sont soumises à la législation sur les marchés publics, au-dessus d'un certain seuil. Dans notre Commune, ce seuil est atteint et un appel d'offres a été réalisé ce mois. Cette procédure est actuellement en cours et la Municipale renseignera le Conseil communal sur son aboutissement.

### **Démolition / reconstruction du Chalet du Mont**

La procédure de mise en appel d'offre selon les marchés publics est en cours. Une enquête pour le défrichement définitif va être publiée prochainement dans l'optique de la préparation du préavis.

### **Eclairage public**

Un appel d'offres pour l'assainissement de l'éclairage public est en cours.

### **Règlement sur les arbres**

La mise à l'enquête du règlement sur les arbres est achevée et a suscité une opposition collective d'une trentaine de citoyens. Un préavis sera présenté au Conseil pour la prochaine session.

Le Municipal Jean-Philippe Steck informe que la Municipalité met en vente « La Pétrolière »

## **2. Elections**

a) Huissier (à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017)

Suite à sa séance du 12 février 2017, le bureau propose la candidature de Madame Marita Maiurano.

Le Président propose de voter par un lever de mains et il n'y a aucune opposition.

Madame Marita Maiurano est nommée huissière pour la législature 2016-2021 par 44 voix et 2 abstentions
--

Elle est vivement applaudie par l'assemblée. Le Président lui remet un bouquet de fleurs et la félicite pour sa brillante nomination.

- b) Commission de gestion et des finances (COGEFIN), remplacement d'un membre démissionnaire

Afin de respecter la représentation des partis au sein de la COGEFIN, il appartient au groupe PLR de proposer une candidature.

Par la voix de Monsieur Willy Blaser, le PLR propose Monsieur Ronny Ghelmini.

Le Président passe au vote.

**Monsieur Ronny Ghelmini est nommé à l'unanimité à la COGEFIN en remplacement de Madame Sevdije Avdyli, démissionnaire**

### 3. Rapport de la commission des pétitions

#### Pétition LEUBA Gwendoline & consorts, circulation et sécurité routière

Monsieur Kurt Lehmann donne lecture du rapport de la commission des pétitions.

La commission reconnaît la recevabilité de cette pétition et la renvoie à la Municipalité pour étude et élaboration d'un préavis.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

**Le renvoi du rapport à la Municipalité est accepté par 30 voix, 3 avis contraires et 9 abstentions**

Carole Pico, Syndique, prend note et répond que ce dossier sera traité dans les plus brefs délais.

### 4. Rapports des commissions

- a) **Préavis No 01/17 : Demande de crédit de CHF 248'400.- pour le chemisage du collecteur de concentration des eaux usées**

La parole est donnée à Monsieur Christophe Gertsch pour la lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite l'assemblée à accepter la conclusion de la Municipalité.

Madame Sylvie Freymond, Présidente de la COGEFIN, donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions municipales.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. autorise formellement la Municipalité à faire entreprendre les travaux d'ouvrages communaux d'infrastructure en vue de la réhabilitation du collecteur principal d'eaux usées, sur trois tronçons,**
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 248'400.-, TVA incluse, dont à déduire toute subvention éventuelle,**
- 3. prend acte que la dépense finale de la conclusion 2 sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 4. prend acte que cet investissement sera amorti en totalité par reprise sur le compte « provision pour constructions et entretien des canalisations »,**
- 5. prend acte que les charges annuelles d'exploitation liées à cet investissement sont estimées en moyenne à CHF 6'250.- par année,**
- 6. autorise formellement la Municipalité, selon les nécessités, à emprunter partie ou tout de la dépense globale de CHF 248'400.- aux meilleures conditions du moment.**

Le préavis No 01/17 est accepté à l'unanimité

Michèle Pidoux, Municipale remercie le Conseil pour avoir accepté ce préavis.

**b) Préavis No 02/17 : Signature d'un acte constitutif de droit distinct et permanent de superficie sur la parcelle 1328**

La parole est donnée à Madame Monique Tombez pour la lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite l'assemblée à accepter la conclusion de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion.

Monsieur Nicolas Martin relève que dans son programme de législature, la Municipalité a surligné ses valeurs, notamment « l'exemplarité ». Or, depuis le 9 mars, des machines de chantiers travaillent sur cette parcelle 1328. Où est l'exemplarité lorsque des travaux sont déjà en cours sur une parcelle qui n'appartient pas encore au futur maître des lieux. Par cette pratique, la Municipalité ne respecte pas son Conseil communal.

Monsieur Martin ne veut pas s'opposer à ce préavis mais il souhaite qu'à l'avenir la Municipalité respecte les institutions et la démocratie.

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond que la Municipalité a accordé à titre exceptionnel le droit de procéder à l'installation du chantier sur cette parcelle, soit des cabines de chantier, WC ainsi que des clôtures autour du site à la condition que le démantèlement se ferait à leur frais en cas de refus du préavis.

## Conseil communal de Moudon

---

Monsieur Charles Charvet demande à la Municipalité si c'est à dessein qu'elle a choisi 50 ans pour ce DDP.

Le Municipal répond par l'affirmative. Ça correspond à la durée de l'amortissement maximum du bâtiment. Bien qu'habituellement de 30 ans pour les communes, une demande au Conseil d'Etat par l'AIMLE a été faite et la durée a pu être prolongée au maximum de 50 ans.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de la conclusion.

- 1. décide d'autoriser la Municipalité à constituer un droit distinct et permanent de superficie en faveur de l'AIMLE d'une durée de 50 ans, à titre gratuit, sur la parcelle 1328, pour permettre la construction du collège du Fey.**

Le préavis No 02/17 est accepté à l'unanimité

- c) Préavis No 03/17 : Demande d'un crédit de CHF 1'182'000.- pour la réalisation d'un abri de protection civile sous le collège du Fey**

La parole est donnée à Monsieur Charles Charvet pour la lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite l'assemblée à accepter les conclusions de la Municipalité.

Madame Sylvie Freymond, Présidente de la COGEFIN, donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions municipales.

Le Président ouvre la discussion.

Monsieur Jean-Paul Crotti relève qu'à nouveau la Municipalité met la charrue avant les bœufs dans ce dossier. Les Municipaux Felix Stürner et Jean-Philippe Steck ont laissé entendre que le problème de péremption du site a été confirmé par les services de l'Etat lors de la mise à l'enquête du collège au mois d'octobre 2016, ce que doute Monsieur Crotti. Ce dernier soulève quelques remarques : On construit un collège et à proximité une salle omnisports. Pourquoi avoir placé l'abri PC sur un endroit pollué et ne pas le déplacer et le prévoir sous la salle omnisports, là où le terrain n'est pas pollué ? Le coût de la construction de l'abri aurait été le même et les subsides de l'Etat aussi. Le local d'archives, qu'il soit sous la salle omnisports ne changerait rien. La commune de Moudon économiserait CHF 163'530.- plus le 50 ou le 60% du coût global de dépollution estimé à environ CHF 500'000.-.

Le bureau EPURE SA a été le mandataire et leurs honoraires pour ce mandat seront payés. Le rapport de la commission précise que HRS entreprise générale adjudicatrice des travaux a chiffré le coût de la pollution. Pourquoi faut-il payer une fois CHF 14'280.- à BAMO

## Conseil communal de Moudon

---

(Bureau d'Accompagnement du Maître de l'Ouvrage) et une deuxième fois 18,23%, Monsieur Crotti suppose des CHF 554'520.- ou des CHF 740'000.-, aux mandataires, à BAMO et à l'entreprise générale, ce qui représente tout de même au minimum CHF 134'000.- d'honoraires.

Monsieur Crotti cite que ces deux exemples montrent comment, à Moudon, on peut jeter l'argent par les fenêtres.

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond que l'abri PC ne peut pas être fait sous la salle omnisports, car on ne peut pas construire en sous-sol. Dans les premiers projets, la Municipalité aurait souhaité faire une salle omnisports semi enterrée mais déjà là, cette option avait dû être écartée.

Concernant les coûts de dépollution, ce sont CHF 163'630.- qui sont à la charge de la commune le reste étant à la charge du constructeur.

Pour ce qui est des honoraires, effectivement ce projet a demandé beaucoup d'études et passablement d'honoraires. Le Municipal Steck laisse le soin à chacun de juger si c'est beaucoup ou peu. Il faut savoir que les 18,23%, c'est bien le montant total des honoraires tels qu'ils figurent dans le tableau d'estimation du préavis, soit CHF 241'109.-.

Le Municipal Felix Stürner vient sur la question de la pollution. Ce terrain, pendant bien des années, était classé comme non pollué et ce sont des sondages qui ont été faits pour construire le collège qui ont montré qu'il y avait des hydrocarbures à certains endroits. Le Canton est intervenu. Ce dernier est revenu sur sa décision en estimant que ce terrain est classé comme pollué mais non à assainir. Quand le projet a été lancé et que ce terrain a été mis à disposition, tout le monde pensait honnêtement que ce terrain était classé comme non pollué.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote des conclusions.

- 1. autorise formellement la Municipalité à verser une participation au coût de construction d'un abri PC de 560 places en sous-sol du bâtiment scolaire construit par l'AIMLE.**
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de 1'182'000.- TVA comprise, dont à déduire toute subvention éventuelle,**
- 3. prend acte que la dépense finale de la conclusion 2 sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 4. prend acte que cet investissement sera amorti en partie par reprise sur le compte de provision pour construction d'abri PC,**
- 5. prend acte que le solde de l'investissement sera amorti au fur à mesure des possibilités du ménage communal, mais 10 ans au maximum,**
- 6. donne un accord de principe au fait que le montant non couvert par la provision soit emprunté en temps voulu, aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis No 03/17 est accepté par 42 voix et 4 abstentions

**d) Préavis No 04/17: Signature d'un acte constitutif de droit distinct et permanent de superficie sur la parcelle 1399**

La parole est donnée à Monsieur Simon Benjamin pour la lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite l'assemblée à accepter la conclusion de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion.

Monsieur Nicolas Martin demande pourquoi 19 places véhicules et 2 places handicapés seront réservées uniquement pour l'AIMSLE d'une part et, d'autre part ces places pourront-elles être mises à disposition du public lors de manifestations.

Le Municipal Felix Stürner répond que ces places seront réservées pour les enseignants. Quant à la mise à disposition de ces places de parc lors de manifestations, formellement rien n'est prévu pour le moment mais théoriquement elles pourront être à disposition notamment le week-end, étant donné que les enseignants ne seront pas présents.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de la conclusion.

- 1. décide d'autoriser la Municipalité à constituer à titre gratuit un droit distinct et permanent de superficie d'une surface de 15'625 m2 en faveur de l'AIMSLE sur la parcelle 1399, d'une durée de 50 ans, pour permettre la construction d'une salle de gym omnisports (OFSPPO), d'une esplanade de parcage de 96 places et installations extérieures.***

Le Préavis No 04/17 est accepté à l'unanimité

Le Municipal Jean-Philippe Steck remercie le Conseil pour avoir accepté ce préavis.

**e) Préavis No 05/17: Intention de la Municipalité sur le réaménagement du centre-ville**

La parole est donnée à Madame Dominique Barbey-Mayor pour la lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite l'assemblée à accepter la conclusion de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de la commission.

Monsieur Jean-Paul Crotti fait la remarque que dans le rapport de la commission il est mentionné que chaque préavis devra suivre une certaine procédure, soit : élaboration du

## Conseil communal de Moudon

---

projet municipal en concertation avec la direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), approbation de l'avant-projet par la DGMR, établissement du projet final avec soumissions rentrées, mise à l'enquête du projet, etc. Or, la Municipalité souhaite réaliser le secteur 1 courant 2018. Il paraît de toute évidence que le timing proposé par la Municipalité est relativement serré.

La Municipale Michèle Pidoux reconnaît que le timing est effectivement serré mais elle espère qu'il sera tenu et que les conseillers auront toutes les informations dans les préavis qui suivront. C'est possible qu'un préavis soit présenté deux Conseils avant, ce qui ne s'est jamais fait à Moudon mais d'autres communes le font.

Monsieur Nicolas Martin ne comprend pas le sens et l'utilité de ce préavis. La Municipalité a présenté son programme de législature dans lequel figure le projet de réaménager le centre-ville. Une communication de la Municipalité aurait suffi pour indiquer qu'un préavis allait suivre, avec un calendrier, cela aurait évité la réunion d'une commission et la rédaction d'un rapport. De toute manière, la Municipalité n'a aucune légitimité pour agir sans l'accord du Conseil communal.

Le Municipal Olivier Barraud constate qu'à l'évidence, peu importe la méthode choisie par la Municipalité, elle ne trouvera pas satisfaction aux yeux de l'ensemble des membres du Conseil. Le Municipal en prend acte.

Un moment donné, l'objectif de la Municipalité, sur un préavis aussi important sur un projet phare qui effectivement recoupe plusieurs millions de francs et qui va modifier le visage de la commune de Moudon sur les vingt prochaines années, est d'impliquer plus le Conseil communal déjà en amont. La Municipalité a décidé de faire un préavis d'intention car elle estime que c'est aussi intéressant qu'il y ait un débat en commission, que les gens puissent déjà poser des questions. Elle a aussi décidé d'un calendrier qui est effectivement ambitieux. L'idée de base ici est pour le Conseil communal d'avoir une ligne directrice, la trame, la manière dont la Municipalité veut travailler dans le cadre de ce projet important pour Moudon. Des préavis de réalisations avec des éléments plus précis permettront aux membres du Conseil de s'exprimer.

Si la Municipalité viendrait devant le Conseil avec une communication simple, d'autres personnes réagiraient pour demander à la Municipalité pourquoi elle n'a pas présenté directement un préavis de réalisation. C'est le choix de la nouvelle Municipalité et chaque Municipalité a sa manière de fonctionner.

Monsieur Charles Charvet trouve difficile de se lier à ce préavis sans en savoir plus sur la réalisation des secteurs 2 et 3. Que vont-ils contenir, quels seront les objectifs et quels seront les moyens entre autres. Il trouve dommage de ne pas en savoir plus déjà aujourd'hui pour pouvoir se prononcer en connaissance de cause.

La Municipale Michèle Pidoux répond qu'elle comprend les craintes du conseiller Charvet mais son but en présentant un préavis d'intention est de voir comment réagit le Conseil sur

## Conseil communal de Moudon

---

des objets assez simples. Que la Municipalité vienne avec une étude toute faite aurait été trop onéreux tandis que là elle a déjà les lignes.

Monsieur René Meillard vient sur l'image de notre ville. Il aimerait bien que la Municipalité pense aux gens qui habitent Moudon, donc les habitants du centre-ville et pas seulement l'image faite à l'extérieur. Il y a des gens qui utilisent leur véhicule autrement que pour mener leurs enfants à l'école et il souhaite que la Municipalité tienne compte de ces gens.

Madame Sylvie Freymond répond que, lorsqu'on est dans un centre-ville, les habitants aiment en général descendre de leur immeuble et marcher sans avoir peur de se faire écraser. Le centre-ville de Moudon permet aussi aux gens d'être raisonnables.

Madame Dominique Barbey-Mayor relève que la commission a étudié les différents points de vue. Il ne faut pas oublier que maintenant, il faudrait aller de l'avant pour la commune de Moudon et pouvoir faire quelque chose de plaisant autant pour les habitants que pour l'extérieur, pas qu'on ait seulement une bonne image de Moudon mais également la sécurité et tout ce qui va avec. Au niveau du procédé d'intention, Madame Barbey-Mayor le trouve bien car il est fait étape par étape et le Conseil pourra donner son avis sur chaque préavis. Il faut bien réfléchir à l'avenir de Moudon.

Monsieur René Meillard, pour revenir sur la sécurité, estime qu'à Moudon si on n'est pas capable de sanctionner ceux qui dépassent les limitations de vitesse, ce n'est pas pour autant que toute la population doit être punie parce qu'on n'arrive pas à gérer la situation.

Le Municipal Felix Stürner relève que l'idée est de rendre cet espace du centre convivial et justement, par ces aménagements, d'empêcher les gens de rouler trop vite mais en aucun cas on parle de punition pour la personne qui roule normalement.

Le Municipal Stürner fait remarquer que ce préavis d'intention est vraiment transparent et montrer ce que la Municipalité souhaite faire et de ne pas mettre le Conseil devant le fait accompli. L'idée est d'impliquer le Conseil communal dans ce processus.

Monsieur Jean-Paul Crotti aimerait soulever un point important. La ville haute fait partie de ce riche patrimoine dont parle la Municipalité mais on ne parle pas des rues du Bourg et du Château qui sont devenues une route de transit et c'est dommage. Les limitations de vitesse fixée à 20km/h et les interdictions de parker ne sont pas respectées. Les parents qui amènent ou récupèrent leurs enfants devant les Anciennes Prisons ne sont pas des bordiers et occasionnent un surplus de trafic, diminuent la sécurité. Il ne faut pas oublier que les gens qui font la route de St-Jacques de Compostelle montent ces rues.

Monsieur Crotti constate également que le mur entre les propriétés de Messieurs Muñoz et Borel est recouvert d'une abondante végétation. Les jardiniers de la voirie devraient couper les branches et les maçons piquer et entretenir le mur avant qu'il ne tombe. Voilà un exemple bien plus simple que toutes les grandes théories pour trouver et rendre un quartier joli car actuellement, malheureusement il se détériore.

## Conseil communal de Moudon

---

Madame la Syndique évoque que les remarques de Monsieur Crotti ne font pas partie du préavis d'intention ce soir mais évidemment elle en prend note et la Municipalité réfléchira pour trouver des solutions aux problèmes soulevés.

La Syndique Carole Pico demande que la discussion reste sur le préavis d'intention du réaménagement du centre-ville.

Monsieur Charles Charvet fait part qu'il n'a rien contre le préavis d'intention mais il est difficile de donner son avis sur ce gros préavis.

La Municipale Michèle Pidoux entend bien ses remarques. La Municipalité présentera des préavis de réalisation avec des coûts et avec des plans plus précis. Le Conseil sera libre d'en discuter et la Municipalité tiendra compte des remarques et le processus suivra.

Monsieur Michel Piguet estime qu'il faut vraiment voter ce préavis de manière à progresser et faire avancer les choses.

Madame Sylvie Freymond relève qu'un préavis d'intention c'est justement éviter de faire des études qui sont onéreuses. Les membres du Conseil peuvent donner leur avis. Le but d'un préavis d'intention est qu'on se prononce pour la forme et on aurait par exemple tout aussi bien pu faire une conférence avec présentation d'un projet.

Monsieur Pierre-Alain Bohnenblust, à l'heure de confirmer les choix de la Municipalité dans le cadre de ce projet, relève qu'il ne faut pas oublier des WC qui ont leur place dans un centre-ville.

Madame Dominique Barbey-Mayor, pour conclure, invite le Conseil à répondre favorablement à ce préavis, c'est l'occasion d'aller de l'avant.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote des conclusions.

- 1. confirme les choix de la Municipalité sur les lignes directrices urbanistiques et d'aménagement, sur le découpage des secteurs et la priorisation des travaux envisagés.**
- 2. prend acte que ce préavis d'intention sera suivi de préavis de réalisation avec demande de crédit et charge la Municipalité de les présenter au Conseil communal.**

Le préavis No 05/17 est accepté par 38 voix, 3 avis contraires et 5 abstentions

La Municipale Michèle Pidoux remercie l'assemblée pour l'acceptation de cet objet.

### 5. Propositions individuelles

**MOTION :** « La Châtelaine » — Monsieur Jean-Paul Crotti

*« Nous avons appris, par une communication de la Municipalité du 14.12.2016, que l'EMS La Châtelaine allait fermer, décision irrévocable prise par les services de l'Etat de Vaud et la fondation Arthur Maret, bref la cessation de l'activité de l'EMS est programmée.*

*Parler de déception, pour moi de dégoût, importe peu, seul phénomène que nous constatons, dossier après dossier, c'est le peu d'intérêt que nos Conseillers d'Etat, nos Députés et bien sûr les services de l'Etat portent à la Commune de Moudon.*

*Ma motion consiste à demander à la Municipalité de transformer La Châtelaine en Centre d'Accueil Temporaire « CAT » qui est son abréviation.*

*Un CAT permet à des personnes âgées de passer des demi-journées, des journées, plusieurs fois par semaine, d'arriver au CAT vers les 9h00-9h30 pour être entourés, de participer à des animations, être soignés, de dîner, puis en fin de journée, vers les 17h00-17h15 de rentrer chez eux et à des Moudonnois de rester plus longtemps dans leur ville d'accueil.*

*Si nécessaire et selon les disponibilités, un véhicule peut aller les chercher et les ramener. La liste complète des prestations proposées est disponible pour les conseillers intéressés sur le site [www.vd.ch/themes/social/vivre-a-domicile/accueil-temporaire/](http://www.vd.ch/themes/social/vivre-a-domicile/accueil-temporaire/).*

*Avec cette solution, plus de problèmes de masses critiques ou de chambres à deux lits.*

*Il faut encore préciser que Moudon, contrairement à d'autres villes comme Echallens - Payerne - Avenches - Salavaux, ne dispose pas d'un centre d'accueil temporaire, il est temps d'agir, mais surtout de réagir au démantèlement de nos institutions.*

*Je transmets ma motion à la Municipalité et espère qu'elle la traitera en ordre prioritaire. Jean-Paul Crotti + 11 signataires »*

Le Président ouvre la discussion.

La Syndique Carole Pico informe que la Municipalité, bien que la motion ait un but tout à fait louable et intéressant, ne sait pas encore ce qu'elle veut faire du bâtiment. Donc, la motion de Monsieur Crotti bloque la Municipalité dans ses actions futures peut-être même qu'avec une motion elle ne pourra pas revendre ce bâtiment, par exemple.

La Syndique propose à Monsieur Crotti de changer sa motion en postulat afin qu'il n'y ait pas de contraintes pour la Municipalité.

Monsieur Jean-Paul Crotti refuse cette proposition. La motion est bien dans le sens que la Châtelaine reste et serve aux gens de Moudon et pas aller vendre ce bâtiment à un promoteur.

Monsieur Charles Charvet rappelle que l'année passée un décret a été voté par le Conseil en faveur de l'ACISO qui va construire un bâtiment. Etant membre du comité de l'ACISO, Monsieur Charvet informe qu'un CAT est prévu dans cette structure.

## Conseil communal de Moudon

---

Madame Sylvie Freymond souligne qu'au Canton on fait de la planification pour ce genre de chose et qu'on ne peut pas, en matière d'infrastructure hospitalière pour personnes en situation de handicap ou personnes âgées, dire qu'on veut un CAT, c'est juste pas possible. Pour faire un CAT, il faudrait repenser à toute l'infrastructure et savoir qui s'en charge, il y a beaucoup trop d'inconnus. Si ça doit bloquer les travaux de la Municipalité, Madame Freymond ne soutient pas cette motion.

Monsieur Serge Demierre précise que la motion est de présenter une étude sur un objet déterminé. La motion est légitime et on ne demande pas tout de suite de faire un préavis avec le nombre de lits etc. C'est une étude de faisabilité.

Madame Sylvie Freymond répond qu'aujourd'hui c'est au Canton de Vaud. En cas de besoin d'une place en EMS, il y a toute une procédure et ce n'est plus du tout réservé à des gens de la commune.

Monsieur Michel Piguet relève que l'idée de Monsieur Crotti est excellente mais là, c'est lui qui met la charrue avant les bœufs. Il estime qu'il faut laisser la Municipalité négocier, voir qu'elles sont les possibilités et chercher des solutions.

Monsieur Jean-Paul Crotti répond à Madame Freymond qu'il parlait d'un CAT et non d'un EMS et informe que si elle se rend sur le site elle pourra lire qu'il y a des CAT qui sont intra-muros et extra-muros. Les extra-muros ne sont pas du tout liés à des EMS et suggère à Madame Freymond de prendre la peine de lire avant de faire des commentaires.

Monsieur Nicolas Martin a l'impression que la Municipalité a des projets pour ce bâtiment. Concernant la motion, il constate que si la Municipalité peut donner des intentions et faire des propositions, pourquoi le Conseil communal ne pourrait pas en faire ? On demande à la Municipalité de se prononcer sur la faisabilité d'un projet, rien d'autre.

Le Municipal Olivier Barraud répond qu'il n'y a absolument aucune intention pour le moment pour la bonne raison que la Municipalité n'est pas propriétaire du bâtiment qui est la Fondation Arthur Maret. Les Services compétents du Canton ont mis la Municipalité devant le fait accompli. La Municipalité a étudié des scénarios pour mettre un montant au plan des investissements mais tant qu'elle n'est pas propriétaire elle ne peut rien prévoir. La Municipalité a pris acte et ramassé une douche froide comme tout le monde par rapport à nos aînés sur les conditions de fermeture de la Châtelaine.

La Municipalité a tenu à faire une communication complète et tenu à mettre aussi un montant qui est une évaluation en fonction du DDP qui est sur cette parcelle. Aujourd'hui, poser une motion qui a un caractère contraignant dans son état d'esprit, donc qui pour la Municipalité n'est pas un acte anodin de la part du Conseil, est juste difficile.

Il faut bien penser que si un jour la Municipalité devient propriétaire de ce bâtiment, elle étudiera plusieurs variantes.

## Conseil communal de Moudon

---

Monsieur Jean-Paul Crotti entend aussi que la motion demande une étude à la Municipalité mais ce calcul sera d'autant plus utile s'il est fait rapidement que quand une décision devra être prise concernant ce bâtiment. En sachant ce qu'on peut faire ou ne pas faire paraît nécessaire à Monsieur Crotti.

Monsieur Charles Charvet pense que Monsieur Crotti devrait reporter sa motion, c'est prématuré. Il faut quand même que ce bâtiment soit mis officiellement en vente et que la commune réfléchisse à l'avenir de ce bâtiment ; à ce moment, Monsieur Crotti pourra revenir avec sa motion lorsque l'achat sera réalisé.

Le Municipal Lucas Contomanolis rappelle qu'une motion demande une réponse dans les six mois. On ne sait pas encore si la Fondation Maret veut vendre et combien. Il y a toute une procédure à respecter et, dans l'état actuel des choses, la commune ne peut rien envisager pour le moment. Il propose donc à Monsieur Crotti de repousser sa motion pour plus tard.

Le Président Ufuk Ikitepe cite l'article 61 du règlement du Conseil communal soit que l'auteur de la proposition peut la retirer ou la modifier jusqu'à ce que le Conseil se prononce. Il demande à Monsieur Crotti s'il maintient sa motion.

Monsieur Jean-Paul Crotti répond par l'affirmative.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président du Conseil passe au vote de la prise en considération de cette motion.

Par 12 voix, 27 avis contraires et 4 abstentions, la prise en considération de la motion Crotti est refusée

### **POSTULAT:**      « **Défibrillateur** » — Monsieur Daniel Perret-Gentil

*« Conformément à l'art 59 du règlement communal, je présente au conseil un postulat ayant pour objet la mise à disposition de la population moudonnoise des défibrillateurs avec accès permanent à toute heure du jour et de la nuit.*

*La motivation de cette demande résulte du fait que l'utilisation de cet appareil est à même de sauver des vies à la condition d'intervenir rapidement auprès de la victime d'un arrêt cardiaque.*

*De plus l'emploi d'un tel appareil peut être effectué par toute personne qui désire porter secours. Son utilisation est d'une simplicité élémentaire. Les nouveaux modèles de défibrillateurs empêchent toute utilisation erronée.*

*Au vu de qui précède, j'invite la municipalité à prendre en considération mon postulat et donner la suite qui convient. Daniel Perret-Gentil »*

## Conseil communal de Moudon

---

Monsieur Nicolas Martin aimerait qu'on lui explique comment ça fonctionne. Gérant d'une entreprise ou travaillent beaucoup de monde, il n'a pas pour l'heure ce genre d'appareil car ce n'est pas encore requis par la SUVA. Il est inquiet le jour ou il faudra utiliser cet appareil et à bon escient, car comment savoir si une personne a une crise cardiaque ou est en état éthylique, sans avoir reçu de formation.

Monsieur Daniel Perret-Gentil relève qu'il ne peut pas donner de réponse puisque justement, il demande à la Municipalité d'étudier la chose. Il peut toutefois dire que ce n'est pas possible pour des enfants d'utiliser ces défibrillateurs, l'idée est que ces derniers soient protégés contre le vol et que n'importe quel adulte puisse les utiliser.

Madame Geneviève Nicola Meylan précise que l'appareil ne fonctionnera pas en cas d'état éthylique.

Monsieur Charles Charvet demande si c'est vraiment le rôle de la commune ?

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de la prise en considération de ce postulat.

Par 22 voix, 6 avis contraires et 15 abstentions, la prise en considération du postulat Perret-Gentil est acceptée

Le postulat est renvoyé à la Municipalité pour étude.

Madame Dominique Barbey-Mayor relève que ça fait plusieurs mois que la Tour de la Broye n'est plus illuminée et il y a un support qui est entrain de tomber. La Municipalité a-t-elle prévu quelque chose ?

La Municipale Michèle Pidoux informe qu'en effet l'éclairage est maintenant hors d'usage. La Municipalité s'est renseignée pour remettre cet éclairage en ordre mais l'étude mentionne un montant de CHF 70'000.-. En l'état actuel et les finances communales, la Municipalité renonce à poursuivre ces travaux pour l'instant.

La Municipalité va rendre l'appel d'offre pour l'assainissement de l'éclairage public, une fois qu'il sera attribué, peut-être que la Municipalité s'approchera du fournisseur qui pourra la « sponsoriser » pour la Tour de la Broye.

Monsieur Pierre-Alain Volery revient sur la question posée en mars 2015 par Monsieur Marc-André Jan concernant la rénovation de la statue de Moïse. On devrait bénéficier d'une aide financière pour cette rénovation au vu de son histoire.

La Syndic Carole Pico répond qu'un projet est finalisé et qui sera présenté avec un autre préavis qui concerne la Fontaine de la Justice. La Municipalité arrive à bout touchant avec les deux objets qui seront présentés certainement en juin voire en septembre.

## Conseil communal de Moudon

---

Monsieur Willy Blaser demande si la Municipalité va entreprendre quelque chose contre les odeurs d'égouts qu'il y a en permanence à la salle de la Douane.

D'autre part, Monsieur Blaser est surpris du remaniement de la salle de Mazan. Cette salle avait une âme et représentait quand même quelque chose du jumelage avec la commune de Mazan. Maintenant cette salle est vide.

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond que, concernant la Douane, les causes de ces mauvaises odeurs ont été analysées par différentes entreprises spécialisées. Des actions urgentes ont été prises concernant ces odeurs et apparemment elles ont disparu.

La Syndique répond que la salle de Mazan est une salle de commission et une salle de travail et fait partie de la nouvelle réorganisation des locaux de l'Hôtel de Ville. Il fallait une grande table et pouvoir tourner autour. De ce fait, il a fallu épurer et faire un peu le ménage ce qui a permis de découvrir de magnifiques boiseries. Ces dernières sont appréciées par la Municipalité qui va les faire nettoyer et refaire également le sol. C'est pourquoi tout a été enlevé dans cette salle de Mazan et la Municipalité verra ensuite comment elle réaménage cette salle de Mazan.

Monsieur Michel Bula constate que les camions-poubelles passent régulièrement aux heures de pointe dans le centre-ville, au passage des enfants qui se rendent à l'école notamment. Ne pourrait-on pas faire la demande à l'entreprise pour que ces véhicules passent soit une heure avant ou après afin d'éviter un accident.

La Municipale Michèle Pidoux prend note et transmettra à l'entreprise Faucherre.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Il est 22h25, le Président clos la séance du Conseil et remercie chacun de sa participation.

### Conseil communal de Moudon

**Le Président :**

**La Secrétaire :**

**Ufuk Ikitepe**

**Nicole Wyler**